



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024\_DEL58-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 JUILLET 2024

2024 / 03 / 17

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 07
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d’Affichage : 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

#### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

#### Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine  
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe  
CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

#### Etaient absents :

IOUALALEN Valentin  
CARAGUEL Fabienne

**OBJET : Aide financière pour l’acquisition de dispositif de lutte contre les moustiques.**

## Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques,

Vu les dossiers de demande déposés par des administrés ci-après désignés,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 26 juin 2024,

### DECIDE, Après en avoir délibéré

- **D'accorder** les aides financières ci-après détaillées :

Nom	Prénom	Adresse	Montant facture	Montant subvention accordée
MULLER	Patrick	2 rue Branly	177,00 €	75,00 €
CIPOLLONE	Viviane	6 rue Périé	38,50 €	19,25 €
BENEY	Roselyne	5 chemin de Gauthard	159,00 €	75,00 €
RIVALS	Richard	13 chemin de Gauthard	89,00 €	44,50 €
ARNAUD	Jacques	11 rue de la Barre	177,00 €	75,00 €
GAU	Anne	47 avenue Jean Mermoz	177,00 €	75,00 €
			<b>817,50 €</b>	<b>363,75 €</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**

**Benoît PUECH**



**Le Maire,**

**Olivier FABRE**

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication